



**Marie-Anne
CHAPDELAINÉ**

**Députée
d'Ille-et-Vilaine**



L'emploi, un enjeu majeur.

Notre Majorité travaille à l'émergence d'une société empreinte de justice sociale et attentive à ceux qui se trouvent en situation de fragilité. Pour y parvenir, nous agissons sur tous les champs d'activités qu'ils soient sociaux, culturels, économiques... Aussi, il me semble important de vous faire part de toutes les mesures que nous avons prises en matière économique : elles n'ont peut-être pas toutes eu la même audience.



À ce sujet, je vous invite le jeudi 30 mai à la présentation du rapport sur « Les coûts de production en France », à 19h00 au Triangle. Daniel Goldberg, rapporteur de la mission d'enquête qui a livré ce rapport, a répondu favorablement à mon invitation et viendra exposer les points forts qui en ont découlé.

Marie-Anne Chapdelaine

Une politique active en faveur de l'emploi

Les Emplois d'Avenir

Ils sont ouverts aux jeunes de 16 à 25 ans pas ou peu qualifiés et principalement destinés au secteur non-marchand. Ils prennent la forme de CDI ou de CDD de un à trois ans à temps plein et ouvrent droit à une formation qualifiante.

L'Etat finance à hauteur de 75 % de la rémunération brute mensuelle.

Aujourd'hui, environ 20 000 emplois d'avenir ont déjà été conclus, pour un objectif de 150 000 contrats d'ici fin 2014. Dans le milieu sportif, de nombreux Contrats d'Avenir ont été signés depuis le lancement de l'opération par le gouvernement. Ainsi deux conventions ont été cosignées par Valérie Fourneyron, Ministre de la Jeunesse et des Sports assurant la création de 1000 Emplois d'Avenir soutenus par la Fédération française de football et 1000 de plus avec la Fédération nationale professions sports et loisirs.



Les contrats de générations

Les contrats de génération permettent d'insérer durablement les jeunes dans l'emploi en favorisant le transfert de compétences par le maintien des seniors. Ainsi, pour tout salarié embauché ou maintenu dans l'emploi dans une entreprise de moins 300 salariés, l'État versera une aide de 2000 euros par an pendant trois ans. Ce dispositif est en vigueur depuis le 17 mars, l'objectif est de réaliser 500 000 embauches sur cinq ans sous ce régime.



Sauvegarder les emplois existants

46 000 emplois ont été préservés dans des entreprises en difficultés grâce à une gestion volontariste de l'Etat. Conformément aux engagements issus de la conférence sociale de juillet 2012, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur la sécurisation de l'emploi le 11 janvier dernier. Cet accord fournit de nouveaux droits aux salariés: complémentaire santé, formation, droits rechargeables au chômage...De plus, l'accord prône le recours au dialogue social et aux accords majoritaires de maintien de l'emploi, ce qui pourra permettre d'éviter les licenciements dans les entreprises en difficulté.

Dissuader le recours aux licenciements boursiers

Le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi réforme en profondeur les procédures de licenciements collectifs comme François Hollande en avait pris l'engagement pendant sa campagne. Ils ne seront possibles qu'avec l'accord des syndicats (accord majoritaire). Les modalités prévues permettront d'agir pour limiter le nombre de licenciements et d'améliorer le contenu des plans de sauvegarde de l'emploi. Le projet prévoit ainsi une obligation de recherche d'un repreneur en cas de projet de fermeture de site, une proposition de loi sur la cession des sites rentables doit compléter ce dispositif.

Enfin, le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi modifie les règles applicables aux plans de sauvegarde de l'emploi en donnant davantage de pouvoir aux partenaires sociaux et à l'administration du travail.



Améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Le Premier ministre a annoncé la création de 2000 CDI supplémentaires à Pôle Emploi qui s'ajoutent aux 2000 emplois en CDI déjà décidés en juillet 2012.

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a été sauvée et connaît actuellement une refondation de ses missions.

Un chômeur sur deux devra ainsi se voir proposer une formation dans un délai de deux mois après la perte de son emploi.

Une réforme est en préparation, elle fait suite au travail de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur Pôle Emploi et le service public de l'emploi, portant sur la formation professionnelle. Elle sera présentée en fin d'année 2013. Elle prévoit notamment une amélioration de la formation pour les demandeurs d'emploi afin qu'ils puissent, plus rapidement, revenir sur le marché du travail.

Le redressement de notre compétitivité servira l'emploi

Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été mises en place par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault pour relancer la compétitivité, la croissance et l'emploi en France.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) voté en décembre 2012, est une mesure du Pacte compétitivité, il rencontre un franc succès puisque depuis son lancement le 5 avril dernier, près de 500 millions d'euros ont été octroyés aux 2670 entreprises qui en ont fait la demande.

La banque publique d'investissement (BPI) a pour objectif de soutenir les projets délaissés par les banques privées. Une garantie publique de 500 millions d'euros pour les TPE et les PME a été mise en place.

Le projet de loi sur la sécurisation de l'emploi est une étape importante dans l'action du gouvernement, il permet des alternatives aux plans sociaux et lève certaines appréhensions à l'embauche.

Par ailleurs, nombre de politiques sectorielles doivent également soutenir l'emploi comme le plan-logement qui va dynamiser le secteur de la construction.

Enfin, la préparation à l'entrée dans la vie active est améliorée grâce à l'effort national porté sur l'éducation. La loi de refondation de l'école puis celle concernant l'enseignement supérieur permettront de mieux préparer les futurs actifs au marché du travail.



Coûts de production en France et compétitivité

Une mission d'information parlementaire portant sur « Les coûts de production en France » a rendu récemment son rapport au gouvernement. Elle est une nouvelle preuve que, comme le veut François Hollande, tous, parlementaires et ministres, font de l'emploi et du redressement économique et social du pays la priorité absolue !

Le rapporteur de cette mission, **Daniel Goldberg, député PS de Seine-Saint-Denis, animera une conférence sur ce sujet le jeudi 30 mai prochain à 19h00 au Triangle à Rennes.** Marie-Anne Chapdelaine vous y convie.

Pour contacter Marie-Anne Chapdelaine :

adresse de la permanence : 104 boulevard Clémenceau, RENNES

mail : machapdelaine@gmail.com

twitter : ma_chapdelaine

site internet : machapdelaine.fr

téléphone : 02 99 86 00 71